



Recours construction en arrêt pour rachat

Par **bebeche**, le **14/10/2016** à **09:03**

bonjour rn nous sommes propriétaire d'un appartement type t2 dans un projet de construction de résidences seniors dans les landes qui n'est pas construit, l'actuel promoteur a contacté un organisme repreneur qui modifie le projet initial et rachète l'ensemble du projet en le transformant. Nous avons obtenu un prêt et effectué une avance de 85% du prix du logement T2 qui a été versé au promoteur initial, celui-ci nous promet un rachat du projet par un repreneur sous contrainte de changement de statut car le projet passera en EPHAD ce qui n'était pas le cas quand nous avons signé chez le notaire. Nous ne savons pas où nous adresser pour vérifier les informations que ce promoteur notre seul contact nous donne, notre prêt vient à échéance prochainement, les remboursements ne seront pas couverts par les loyers comme prévu dans le projet initial puisque la construction est toujours en attente. merci de m'informer de nos droits et nous indiquer quel sont nos recours, dans l'attente de votre réponse, je vous adresse mes sincères salutations.